

République Française

DEC191223-28

Département du Val d'Oise



Marché public de prestation de programmation pour la rénovation du complexe sportif Schweitzer

Ordre de service pour affermir la tranche optionnelle n°3 « Assistance lors du lancement de l'opération »

Scergis/LS/KU

Syndicat de Communes
pour l'Étude, la Réalisation et la Gestion
d'Installations Sportives

S.C.E.R.G.I.S.

=====

DÉCISION DU PRÉSIDENT

=====

PRISE LE 19/12/2023 EN APPLICATION DE LA
DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITÉ SYNDICAL
RÉSULTANT DE LA DÉLIBÉRATION DU 08 MARS 2021.

Le Président du S.C.E.R.G.I.S,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat de Communes pour l'Étude, la Réalisation et la Gestion d'Installations Sportives (SCERGIS),

Vu la délibération du comité syndical numéro DEL080321-05 en date du 8 mars 2021 relative aux délégations d'attributions du Comité Syndical au Président,

Vu la décision du Président du SCERGIS numéro DEC110123-04 en date du 11 janvier 2023 d'attribuer le marché public de prestation de programmation pour la rénovation du complexe sportif Schweitzer à la société Mott MacDonald,

Vu le projet de la société Mott MacDonald comportant une tranche ferme et deux tranches optionnelles comme suit :

6 phases d'opérations :

Phases 1,2 et 3.1 : programmiste

Phases 3.2 à 6 : Assistant Maître d'Ouvrage

Phases	Tranche	Description	Sous-division de phasage
1	Tranche ferme	Montage et faisabilité du projet	Note de présentation du site, du projet et l'organisation fonctionnelle
			Étude de faisabilité
2	Tranche optionnelle	Élaboration du programme	Programme fonctionnel général
			Programme technique détaillé
3	Tranche optionnelle	Assistance lors du lancement de l'opération	Montage financier de l'opération
			Consultation de prestataires
			Consultation de la maîtrise d'œuvre

